



**Remise d'une œuvre symbolisant le label
Grand Site de France®**

par Christian FREMONT, Préfet de région

Le 23 juin 2006 à partir de 16 h 30

Maison de Sainte-Victoire (Saint-Antonin sur Bayon)



Grand Site Sainte-Victoire

Remise de l'objet label Grand Site de France®

le 23 juin 2006 Maison de Sainte-Victoire

DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

Les Grands Sites: hauts lieux du paysage français	Page 3
<i>Qu'est ce qu'un Grand Site ?</i>	Page 3
Réhabiliter les sites dégradés : "Les Opérations Grands Sites"	Page 3
<i>Le gestionnaire animateur de site</i>	Page 3
Le label «GRAND SITE DE FRANCE»® : un label exigeant	Page 4
<i>Les premiers sites labellisés</i>	Page 4
<i>Une création contemporaine pour symboliser les valeurs du label</i>	Page 4
Les membres du Réseau des Grands Sites de France	Page 5
Le Grand Site Sainte-Victoire	Page 6
<i>Un exemple parlant de restauration paysagère</i>	Page 6
La Fondation Gaz de France et les Grands Sites	Page 7
<i>La Fondation d'entreprise Gaz de France</i>	Page 7
<i>Le Réseau des Grands Sites de France</i>	Page 7
<i>Le label «GRAND SITE DE FRANCE»®</i>	Page 7
L'œuvre emblématique de Bernard Dejonghe	Page 8



Les Grands Sites: hauts lieux du paysage français

Qu'est ce qu'un Grand Site ?

3 caractéristiques sont communes à tous les Grands Sites :

- tous sont classés au titre de la loi de 1930 ;
- chacun d'eux est emblématique du patrimoine français et reçoit un flux important de visiteurs ;
- une structure mise en place par les collectivités, gère le site selon les critères définis dans la politique des Grands Sites à savoir les principes de développement durable.

Les responsables de ces organismes de gestion adhèrent à des mêmes valeurs et ont une ambition commune : révéler, servir, transmettre "l'esprit des lieux" particulier à leur territoire.

Réhabiliter les sites dégradés : "Les Opérations Grands Sites"

Depuis près de 30 ans, sont menés des projets ambitieux de réhabilitation des sites classés les plus prestigieux et les plus fréquentés du patrimoine national. Une cinquantaine d'entre eux ont fait ou font l'objet de ces opérations de grande envergure. Ces projets sont conduits dans le cadre d'Opérations Grand Site, démarches partenariales qui associent l'Etat, les collectivités et les acteurs locaux.

Les Opérations Grand Site se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration :

- réhabilitation de zones dégradées,
- amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc...

Toutes reposent sur des principes forts auxquels doivent adhérer tous les partenaires engagés dans une telle démarche. Il s'agit de concevoir et mener à bien les réalisations en intégrant que :

- le respect de "l'esprit des lieux" est à la base de toute intervention sur un Grand Site ;
- un Grand Site a une fonction majeure d'accueil du public et de pédagogie ;
- la fréquentation d'un site doit être compatible avec sa conservation, c'est-à-dire maîtrisée et gérée ;
- les habitants doivent être associés aux projets et à la vie du Grand Site ;
- les recettes éventuelles issues de la visite du site doivent servir en priorité à entretenir et préserver le site ;
- une Opération Grand Site doit également porter sur la région environnant le site afin d'y favoriser la protection de l'environnement et les retombées économiques et sociales.

Ainsi, sur environ 2500 sites classés au titre de la loi de 1930, une centaine sont emblématiques et peuvent potentiellement être des Grands Sites, la moitié fait l'objet d'une Opération Grand Site (OGS), 32 sont membres du Réseau des Grands Sites de France (RGSF) en 2006, 4 ont obtenu le label "GRAND SITE DE FRANCE"®.

Le gestionnaire animateur de site

Ainsi, il s'agit d'aller au-delà de la réhabilitation pour assurer leur gestion à long terme dans l'implication et l'association des populations locales. La démarche partenariale de cette politique est aussi essentielle qu'indispensable à la réussite de projets de grande envergure. En effet un des risques d'échec de ces opérations serait l'opposition des habitants qui auraient le sentiment de ne maîtriser ni les choix ni les conséquences. Le gestionnaire doit donc toujours garder à l'esprit les questions suivantes :

- Est-ce que cela aura un impact positif sur le paysage ?
- Est-ce que cela va améliorer le confort et la sécurité des publics ?
- Est-ce que cela va améliorer la vie des habitants ?
- L'aménagement est-il réversible ?

On le voit, la problématique est complexe aussi les gestionnaires ont-ils constitué un réseau d'échange et de partage d'expériences qui se trouve être force de réflexion auprès du Ministère.

L'adhésion au Réseau des Grands Sites de France est l'acte volontaire d'une structure gestionnaire de site qui souhaite participer à cette communauté de travail et de réflexion sur les bonnes pratiques de gestion d'un site.



Un label exigeant



Etre membre du RGSF, c'est travailler pour obtenir le label "GRAND SITE DE FRANCE"[®], distinction qui vient reconnaître une gestion et des actions concrètes conformes aux principes du développement durable, à savoir :

- préserver l'environnement, la qualité paysagère et culturelle ainsi que l'identité locale
- maîtriser les flux touristiques dans ces hauts lieux très fréquentés et offrir un accueil de qualité aux visiteurs
- respecter les conditions de vie des habitants et prendre en compte les nécessités du développement économique local
- assurer une gestion à long terme du site, en concertation avec tous les partenaires concernés.

Propriété de l'Etat depuis janvier 2002, le label est attribué pour 6 ans par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable après avis de la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages, et du Réseau des Grands Sites de France. Si, pour quelque raison, le gestionnaire ne poursuivait pas une politique conformément à ses engagements inscrits dans le règlement d'usage établi par le MEDD en lien avec le Réseau des Grands Sites de France, le label pourrait lui être retiré..

Les premiers sites labellisés

À ce jour, quatre Grands Sites ont obtenu ce label : L'Aven d'Ornac, Le Grand Site Sainte-Victoire, la Pointe du Raz et le Pont du Gard. La distinction leur a été remise par M. LEPELTIER, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, le 17 juin 2004, à l'occasion du colloque international "Vivre dans un Grand Site" organisé par le Réseau des Grands Sites de France et la Section française du Conseil international des Monuments et des sites (ICOMOS).

En cette année 2006, où est célébré le centenaire de la loi du 21 avril 1906 sur la protection des Monuments Naturels et des Sites par une série de manifestations, le Réseau des Grands Sites de France a souhaité marquer cet anniversaire par la création d'une œuvre d'art symbolisant le label, qui sera remis à toutes les structures qui l'auront obtenu.

Une création contemporaine pour symboliser les valeurs du label

"Ecouter le monde" est une oeuvre en verre optique massif qui a été créée en 2005 par Bernard Dejonghe, à l'initiative du Réseau des Grands Sites de France et avec le soutien de la fondation d'entreprise Gaz de France.

Le matériau verre a été retenu pour les caractères qu'il partage avec les Grands Sites :

- la relation entre nature et culture : des éléments naturels (les silices qui composent le verre) et la transformation par l'homme dans une technique très maîtrisée ;
- la relation au temps : pérennité et fragilité, tout à la fois ;
- la relation à la lumière : élément commun à chaque site dans des variations infinies ;
- la valeur de transparence : une gestion partenariale et explicitée, des aménagements qui cherchent à ne pas faire écran entre le visiteur et le site.

Cette oeuvre est remise à chaque Grand Site à sa labellisation.



Les membres du Réseau des Grands Sites de France

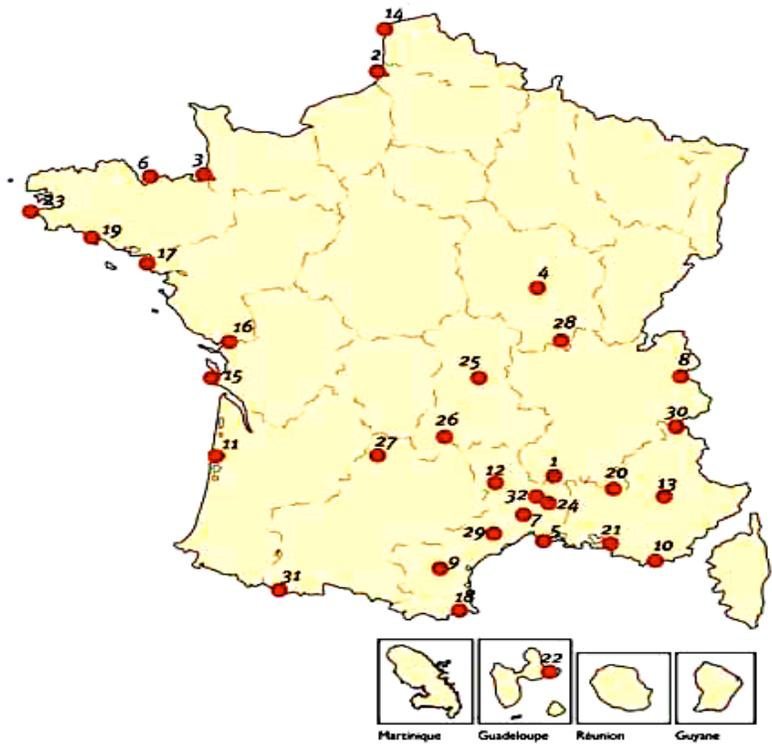
32 paysages emblématiques de la qualité et de la diversité de notre patrimoine naturel et culturel. 32 sites qui contribuent à faire de la France la première destination touristique au monde.

Le Réseau des Grands Sites de France Avril 2006 32 Grands Sites, près de 27 millions de visiteurs

	Aven d'Orgnac	1
	Pointe du Raz	23
	Pont du Gard *	24
	Sainte-Victoire	21

	Baie de Somme	2
	Baie du Mont Saint Michel *	3
	Bibracte-Mont Beuvray	4
	Camargue gardoise	5
	Caps d'Erquy-Fréhel	6
	Cirque de Gavarnie *	31
	Cirque de Navacelles	7
	Cirque de Sixt Fer à Cheval	8
	Cité de Carcassonne *	9
	Domaine du Rayol, Le Jardin des Méditerranées ...	10
	Dune du Pilat	11
	Gorges du Gardon	32
	Gorges du Tarn et de la Jonte	12
	Gorges du Verdon	13
	Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez	14
	Marais et Place Forte de Brouage	15
	Marais Poitevin	16
	Marais salants de Guérande	17
	Massif du Canigou	18
	Massif dunaire de Gâvres-Quiberon	19
	Mont Ventoux	20
	Pointe des Châteaux	22
	Puy de Dôme	25
	Puy Mary - Volcan du Cantal	26
	Rocamadour	27
	Roches de Solutré-Pouilly-Vergisson	28
	Saint-Guilhem le Désert	29
	et Gorges de l'Hérault *	30
	Vallée de la Clarée	30

* site du Patrimoine mondial UNESCO



Grand Site Sainte-Victoire

Le Grand Site Sainte-Victoire

Aux portes d'Aix-en-Provence, Les massifs de Concors et de Sainte-Victoire forment un territoire boisé de près de 35 000 hectares. Auprès du grand public, il bénéficie d'une forte notoriété liée à la montagne Sainte-Victoire, monument minéral célébré par le peintre Cézanne. Pour les provençaux, il constitue un élément à part entière de leur paysage et de leur vie quotidienne.

Son caractère emblématique a justifié le classement de la montagne Sainte-Victoire au titre des sites en 1983, et la richesse de ses milieux naturels son inscription au réseau européen Natura 2000. Depuis 1995, une Opération Grand Site est soutenue par l'Etat et les collectivités locales.

Ensemble, le Département des Bouches-du-Rhône, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix et la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, se sont impliqués en créant le Syndicat mixte départemental Concors - Sainte-Victoire.

Le projet territorial, élaboré en commissions réunissant les principaux partenaires institutionnels et associatifs, adopté en 2003 par le Syndicat, et par les instances de chacune des collectivités locales, structure et organise l'action du Grand Site Sainte-Victoire :

- offrir au public un accueil de qualité (aires d'accueil aménagées, schéma d'itinéraires de promenade et de randonnée, sécurisation des pratiques, signalétique, information et découverte culturelle, présence des gardes-nature), qui s'appuie sur trois principes fondamentaux : la maîtrise de la fréquentation (maintien global du nombre de visiteurs, organisation de l'espace et d'orientation des flux), la limitation des impacts sur l'environnement (zonage des milieux sensibles, mise en défends, rigueur et sobriété des aménagements) et le respect des acteurs locaux (propriétaires, professionnels et habitants);
- préserver les équilibres paysagers caractéristiques (schéma de réhabilitation, gestion du site classé, principes d'aménagement durable), restaurer et mettre en valeur des éléments choisis du patrimoine bâti vernaculaire, historique et religieux (inventaire du patrimoine, programmes d'action), et conserver voire enrichir le patrimoine naturel (suivi scientifique, gestion d'espaces naturels, Natura 2000, plan de gestion cynégétique) ;
- protéger les massifs par une politique de prévention des incendies et encourager la valorisation économique de l'espace forestier, notamment dans le cadre d'une charte forestière de territoire, par le développement d'une exploitation forestière raisonnée et le soutien à l'agropastoralisme ;
- promouvoir un développement local durable, en accompagnant les manifestations locales, participant aux initiatives privées de mise en valeur du territoire, soutenant les professionnels du tourisme et producteurs locaux et en initiant l'émergence d'une véritable culture Sainte- Victoire.

L'obtention du label Grand Site de France confirme la recherche d'excellence dans laquelle les projets sont élaborés et conduits. Cette reconnaissance de l'Etat a eu un effet stimulant pour développer, dans le cadre du centenaire de la mort du peintre Cézanne en 2006 et pour le long terme, des actions de mise en valeur paysagère et d'aménagement en vue d'un meilleur accueil du public.

Un exemple parlant de restauration paysagère



Avant réhabilitation



Après : restauration du paysage





La Fondation Gaz de France et les Grands Sites

Préserver le patrimoine est un geste naturel, cohérent avec la vocation, la culture et les pratiques du groupe. Gaz de France exprime cet engagement aussi bien dans le quotidien de son métier, par la réhabilitation systématique des paysages traversés par ses canalisations, qu'à travers le mécénat, par des projets au service de l'intérêt général et de la beauté de la nature.

La Fondation d'entreprise Gaz de France

Fondée en 1992, la Fondation d'entreprise Gaz de France est présidée par Jean-François Cirelli, président du Groupe. Cette Fondation place l'homme au coeur de la société. Dans cet esprit, elle soutient les projets qui :

- favorisent l'épanouissement de l'être humain dans son cadre de vie
- facilitent son intégration dans la société
- contribuent à l'embellissement de son environnement

Concrètement, la Fondation Gaz de France apporte ainsi son soutien à des actions qui s'exercent dans deux domaines :

- la solidarité : prévention de l'exclusion et plus particulièrement de celle qui touche les jeunes dans les cités et quartiers défavorisés ou dans le monde rural très isolé.
- La protection du patrimoine naturel et culturel : restauration de la beauté de la nature et du patrimoine, réhabilitation de Grands Sites (Pointe du Raz, Cirque de Gavarnie), sauvegarde des sentiers et chemins de France avec la Fédération française de Randonnée, restauration et création de vitraux.

Le Réseau des Grands Sites de France

En contribuant au développement économique local, à l'aménagement du territoire et à la protection de la nature, Gaz de France affirme son engagement dans le développement durable aux côtés des collectivités locales et des gestionnaires de sites remarquables. Aussi, la Fondation d'entreprise Gaz de France a souhaité prolonger ses actions en faveur des espaces naturels en accompagnant depuis sa création le « Réseau des Grands Sites de France », dont la vocation est de développer et faire connaître les compétences et l'expérience des gestionnaires des Grands Sites en matière de préservation des paysages et d'accueil du public.

Le label «GRAND SITE DE FRANCE»®

L'excellence de la gestion de Sainte-Victoire a été reconnue par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en lui décernant en 2005 le premier label «GRAND SITE DE FRANCE®». Ce magnifique résultat est à mettre au crédit de l'ensemble des partenaires professionnels (de la forêt, de l'agriculture, ...) ou associatifs (randonnée, escalade, chasse, patrimoine résidents, ...), qui ont travaillé et se sont investis auprès du Grand Site Sainte-Victoire pour le maintien d'une qualité naturelle, esthétique et de vie.

Afin de célébrer à sa hauteur cet événement, la Fondation Gaz de France a décidé de soutenir l'initiative du Réseau des Grands Sites de France pour la création d'une oeuvre de verre symbolisant ce label, une création magistrale de l'artiste Bernard Dejonghe, et sa remise à chacun des 4 premiers Grands Sites lauréats, notamment le Grand Site Sainte-Victoire.

Contact : Fondation Gaz de France - 37 rue du Général Foy 75008 Paris - Tél : 01 47 54 28 02

« Ecouter le monde »



Grand Site Sainte-Victoire

Dossier de presse - Manifestation label Grand Site de France® - Maison Sainte-Victoire - Saint-Antonin sur Bayon, le 23 juin 2006 .

L'œuvre emblématique de Bernard Dejonghe

Une création contemporaine pour symboliser les valeurs du label

« GRAND SITE DE FRANCE »®

Créé en janvier 2002, propriété de l'Etat, le label « GRAND SITE DE FRANCE »®, attribué par le Ministère de l'écologie et du développement durable, reconnaît une gestion conforme aux principes du développement durable dans ses composantes environnementales, paysagères, sociales et économiques.

4 Grands Sites sur les 32 que compte le Réseau des Grands Sites de France, en sont titulaires depuis 2004 : l'Aven d'Ornac, la Pointe du Raz, le Pont du Gard et Sainte-Victoire.

L'œuvre de Bernard Dejonghe officiellement remise par Madame Nelly OLIN, Ministre de l'écologie et du développement durable, est le fruit d'une consultation d'artistes contemporains, menée à l'initiative du Réseau des Grands Sites de France en partenariat avec le Ministère et avec le soutien de la fondation Gaz de France.

Six artistes ont été invités à proposer une œuvre qui symbolise les valeurs communes des Grands Sites et la notion d'esprit des lieux. Le verre a été choisi comme matériau pour les caractères qu'il partage avec les Grands Sites :

- la relation entre nature et culture : des éléments naturels (les silices qui composent le verre) et la transformation par l'homme dans une technique très maîtrisée ; traditionnelle et novatrice à la fois,
- la relation au temps : pérennité et fragilité
- la relation à la lumière : élément commun à chaque site dans ses variations infinies
- la transparence : une gestion partenariale et explicitée, des aménagements qui cherchent à ne pas faire écran entre le visiteur et le site

Le projet de Bernard Dejonghe retenu par le jury de cette consultation¹, incarnait ces valeurs avec simplicité et évidence.

« Je propose une forme ovale en verre optique massif qui se présente comme un vide ouvert : une ouverture à l'univers, une forme universelle, d'harmonie globale et de pérennité. Le verre choisi, issu d'une technologie très sophistiquée, utilisé notamment en astronomie, est le plus dur des verres. Il est l'alliance des contraires. Il semble vide alors qu'il est très lourd, il est massif et fragile. Il n'existe pas de verre transparent dans la nature, excepté les verres issus des phénomènes naturels (volcan, foudre, météore, ...). Le verre optique, parfaitement transparent, est l'appropriation des minéraux par l'homme. » souligne Bernard Dejonghe.

Bernard Dejonghe. Est né en 1942. Il a fait ses études à l'école des Métiers d'Art de Paris. Il expose en France et à l'international depuis 1979. Souvent primées, ses pièces figurent dans les collections des plus grands musées (le Musée des Arts Décoratifs de Paris, le Musée National de la céramique de Sèvres, le Victoria and Albert Museum de Londres, le Corning Museum de New York, Le Museum of Modern Art de Sapporo, ...)

L'œuvre de Bernard Dejonghe est toute entière dans la minéralité et dans les énergies mises en œuvre par la fusion de la matière. Le regard se perd dans ces volumes denses, d'une limpidité immatérielle.

Un film de 7 minutes, réalisé par Madeleine Caillard en 2005, retrace la création de cette œuvre « Ecouter le monde »

¹ Membres du jury de la consultation :

Pour le Réseau des Grands Sites de France : Gérard Voisin, Président du Réseau, et les gestionnaires de 4 Grands Sites

Pour la Fondation d'Entreprise Gaz de France : Elisabeth Delorme, Directrice

Pour le Ministère de l'écologie et du développement durable : Brigitte Mazière, architecte-urbaniste, inspectrice générale de la construction

Personnalités qualifiées : François Barré ; Gilles Clément, paysagiste ; Marion Festraët, journaliste ; Anne-marie Milliot-Wetzel, Artiste.

